

RCS : FREJUS Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00179 Numéro SIREN : 809 641 889 Nom ou dénomination : A.N.J.
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2020 sous le numéro de dépôt 6375



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/19	et clos le	31/12/19	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
A.N.J. 37 RUE DES ARTISANS 83310 GRIMAUD		GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES DÉPÔT DU 16 NOV. 2020 16375	
SIRET 8 0 9 6 4 1 8 8 9 0 0 0 1 3		Mél : tmoraux@wanadoo.fr	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Commerce de voitures et de véhicules aut Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	12 158	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0 N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA

 Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SAS SEMAG EXPERTISE 10 AVENUE DU VIGAN 34190 GANGES Tél : 0467810509	
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date : 16/04/20 Lieu : GRIMAUD
	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT LEFEVRE HERVE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Al



Désignation de l'entreprise A.N.J.					Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 37 RUE DES ARTISANS					83310 GRIMAUD					
SIRET 80964188900013										
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12					Durée de l'exercice précédent * 12					
					Exercice N clos le 31/12/2019					
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014	4 954	016	4 954				
	Immobilisations corporelles *		028	132 682	030	29 729		102 953		
	Immobilisations financières * (1)		040		042					
	Total I (5)		044	137 636	048	34 683		102 953		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		Marchandises *	060	88 156	062			88 156		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	10 870	070			10 870		
		Autres* (3)	072	2 442	074			2 442		
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	5 043	086			5 043		
	Charges constatées d'avance*		092	12 271	094			12 271		
	Total II		096	118 782	098			118 782		
Total général (I + II)			110	256 418	112	34 683		221 735		
PASSIF					Exercice N NET 1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120				1 000		
	Ecart de réévaluation			124						
	Réserve légale			126				100		
	Réserves réglementées *			130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132				37 644		
	Report à nouveau			134				22 336		
	Résultat de l'exercice			136				40 805		
	Provisions réglementées			140						
Total I			142				101 885			
Provisions pour risques et charges			Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				23 697		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166				4 312		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 46 501)			172				91 841		
	Produits constatés d'avance			174						
Total III			176				119 850			
Total général (I + II + III)			180				221 735			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	17 684		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	85 070		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	4 000		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

AL

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.N.J.

Néant

Exercice N clos le 31/12/2019

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	384 740		
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215	214			
			services *			217	218	261 280		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*							224		
	Subventions d'exploitation reçues							226		
	Autres produits							230	764	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	646 785	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	336 555	
	Variation de stocks (marchandises)*							236	15 344	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	16 609	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	184 724	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 100)						244	1 503	
	Rémunérations du personnel*							250	25 528	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	5 883	
	Dotations aux amortissements*							254	11 897	
	Dotations aux provisions							256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	466	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		891					
Total des charges d'exploitation (II)								264	598 509	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	48 276	
Produits financiers (III) 280										
Charges financières (V)								294	1 201	
Produits exceptionnels (IV)								290	4 000	
Charges exceptionnelles (VI) {										
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								347		
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								348		
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306	9 122	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)								310	40 805	
B- RÉSULTAT FISCAL										
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2								312	40 805	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles							318		
	Provisions non déductibles*							322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)							324	9 122	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	351		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986									
ZFU -TE (44. octies et octies A) 987										
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981										
JEI (44. sexies A) 989										
ZRD (44 terdecies) 127										
ZRR (44. quindécies) 138										
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991										
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies) 990										
ZFANG (44 quaterdecies) 345										
Investissements outre-mer 344										
BUD (44 sexdecies) 992										
Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993										
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit							346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)							655		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)							643		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)							645		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)							647		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)							648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite							641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								352	50 278	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										
Bénéfice col.1- Déficit col.2								370	50 278	
								372		

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.N.J.

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410	4 954	412		414		416	4 954					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452	4 360	454		456	4 360					
	Matériel de transport	460	45 981	462	79 623	464	4 241	466	121 364					
	Autres immobilisations corporelles	470	5 872	472	1 087	474		476	6 958					
Immobilisations financières		480		482		484		486						
TOTAL		490	56 807	492	85 070	494	4 241	496	137 636					
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations incorporelles		500	4 954	502		504		506	4 954					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	188	544		546	188					
	Matériel de transport	550	17 549	552	10 457	554	3 445	556	24 562					
	Autres immobilisations corporelles	560	3 727	562	1 252	564		566	4 980					
TOTAL		570	26 231	572	11 897	574	3 445	576	34 683					
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	REMOREQUE	2		3		4		5				
		6		7		8		9		10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *	Long terme								
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %						
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧							
1	4 241	3 445	796	4 000	3 204									
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	4 241	580	3 445	582	796	584	4 000	586	3 204	588		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)				579		Régularisations	590		583		594		595	
TOTAL							596	3 204	585		597		599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

HL

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.N.J.

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	80 784
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	42 029
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

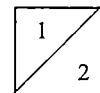
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

HL

Désignation de l'entreprise : A.N.J.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	646 020
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	646 020
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	202
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	202
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	369 402
Variation négative des stocks		145	15 344
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	36 044
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	466
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	421 257
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	224 965
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	224 965
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020-	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salaires".



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

SIREN

8 0 9 6 4 1 8 8 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.N.J.

ADRESSE (voie)

37 RUE DES ARTISANS

CODE POSTAL

83310

VILLE

GRIMAUD

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique ARTIGUES Prénom(s) MARIONNom marital ARTIGUES % de détention 70,0000 Nb de parts ou actions 700,00Naissance : Date 01/12/1983 N° Département 30 Commune ALES Pays FranceAdresse : N° 25 Voie RUE DES TROIS RIVESCode Postal 83310 Commune GRIMAUD Pays FranceTitre (2) MR Nom patronymique BALECH Prénom(s) DOUGLASNom marital BALECH % de détention 15,0000 Nb de parts ou actions 150,00Naissance : Date 24/04/1974 N° Département 75 Commune PARIS Pays FranceAdresse : N° 15 Voie RUE DE L'AMARRAGECode Postal 83310 Commune GRIMAUD Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

SIREN

8 0 9 6 4 1 8 8 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.N.J.

ADRESSE (voie)

37 RUE DES ARTISANS

CODE POSTAL

83310

VILLE

GRIMAUD

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique LEFEVRE Prénom(s) HERVE
Nom marital LEFEVRE % de détention 15,0000 Nb de parts ou actions 150,00
Naissance : Date 05/10/1968 N° Département 02 Commune MONTREUIL-AUX-LIONS Pays France
Adresse : N° Voie RES MOULIN BLANC BAT LES IRIS
Code Postal 83990 Commune SAINT-TROPEZ Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2020



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

SIREN

8 0 9 6 4 1 8 8 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.N.J.

ADRESSE (voie) 37 RUE DES ARTISANS

CODE POSTAL 83310

VILLE GRIMAUD

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

S.A.S A.N.J

CAPITAL : 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 37 RUE DES ARTISANS

83310 GRIMAUD

FREJUS : 809 641 889

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 DECEMBRE 2019**

L'An **2019** et le **10 Décembre** au siège social les associés de la Société par actions simplifiée **A.N.J** au capital de **1.000 Euros**, divisé en **1000 Parts Sociales de 1 Euro** chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents : Madame **ARTIGUES** Marion, Monsieur **BALECH** Douglas et Monsieur **LEFEVRE** Hervé représentant la totalité des **1000 Parts Sociales**.

L'Assemblée réunissant plus de la moitié des Parts Sociales peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur **LEFEVRE** Hervé préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Fixation de la rémunération du Président.

Après un échange de vues, la résolution suivante à l'ordre du jour est mise en voix.



RESOLUTION UNIQUE

La collectivité décide de fixer la rémunération du Président de la façon suivante :

Monsieur **LEFEVRE Hervé**, pour la période du **01 Janvier 2019** au **31 Décembre 2019** ne percevra aucune rémunération.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Mr LEFEVRE Hervé
Associé



A.N.J

S.A.S AU CAPITAL DE : 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 37 RUE DES ARTISANS

-83310- GRIMAUD

FREJUS : 809 641 889

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 23 JUIN 2020

L'an 2020, et le 23 Juin au siège social les associés de la Société par actions simplifiée **A.N.J** au capital de **1000 Euros**, divisé en **1000 Parts Sociales** de **1 Euros** chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents, Mme **ARTIGUES** Marion, Mr **BALECH** Douglas et **Mr LEFEVRE** Hervé représentant la totalité des **1000 Parts Sociales**.

L'Assemblée réunissant plus de la moitié des Parts Sociales peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur **LEFEVRE** Hervé préside la réunion en sa qualité d'associé majoritaire.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, et sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2019**.
- Rapport du gérant sur les conventions visées à l'Article L. **223-19** du Code de Commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions : quitus à la gérance.
- Affectation des résultats.



Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au **31 Décembre 2019**.
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'Article **36** du décret du 23 Mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit Article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le **31.12.2019** approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat net comptable bénéficiaire de **40805 Euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- La totalité en réserve pour la somme de **40805 Euros**.
- La réserve devient créditrice pour la somme de **100785,23 Euros**
- La réserve légale demeure à la somme de **100 Euros**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article **L. 223-19** du Code de Commerce, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention nouvelle.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes.

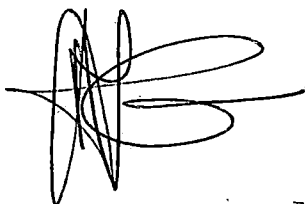
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

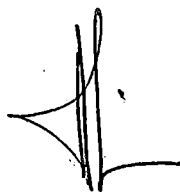
Mme ARTIGUES Marion
Associée

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, loopy initial 'M' followed by a horizontal stroke.

Mr BALECH Douglas
Associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of overlapping loops and a final horizontal stroke.

Mr LEFEVRE Hervé
Associé

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a horizontal base.

A.N.J

SAS AU CAPITAL DE : 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 37 RUE DES ARTISANS

83310 GRIMAUD

FREJUS : 809 641 889

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2020

Affectation du résultat net comptable bénéficiaire de **40805 Euros** concernant l'exercice clos le **31.12.2019**

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

La totalité en réserve pour **40805 Euros**

La réserve devient créditrice pour la somme de **100785,23 Euros**.

La réserve légale demeure à la somme de **100 Euros**.

HL

A.N.J

S.A.S AU CAPITAL DE : 1.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 37 RUE DES ARTISANS

83310 GRIMAUD

RCS : 809 641 889

SIRET : 809 641 889 000 13 4511 Z

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2020

En application de l'Article **L. 223-19** du Code de Commerce, la gérance d'une Société à Responsabilité Limitée doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et un gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice écoulé arrêté au **31 Décembre 2019**, aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

FAIT A GRIMAUD
LE 23 JUIN 2020

Mr LEFEVRE Hervé
Associé



A.N.J

S.A.S AU CAPITAL DE : 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 37 RUE DES ARTISANS

-83310- GRIMAUD

RCS : B 809 641 889

SIRET : 809 641 889 00013 CODE APE 4511 Z

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Monsieur **LEFEVRE** Hervé associé de la Société par actions simplifiée **A.N.J** a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2019**, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis en conformité des lois et règlements en vigueur et ne comportent aucune modification en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation, par rapport à l'exercice précédent.

Après constitution des amortissements selon les taux fiscalement admis et, en outre, après constitution des provisions qui nous ont paru nécessaires pour faire face aux pertes et charges probables, ces comptes et le bilan font apparaître pour l'exercice clos le **31 Décembre 2019** un bénéfice comptable de **40805 Euros**.

HL

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2019.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe joints au présent rapport, vous donneront un aperçu global de répartition de notre actif et de notre passif ainsi que de notre exploitation au cours de l'exercice écoulé.

L'exercice social clos le **31 Décembre 2019** compte une durée de douze mois d'activité.

Ainsi :

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **221735 Euros**.

Nos immobilisations brutes s'élèvent à **137636 Euros** au **31 Décembre 2019**.

La dotation de l'exercice au titre des amortissements sur immobilisations amortissables s'élève à **11897 Euros**, et les diminutions s'élèvent à la somme de **3445 Euros**, portant ainsi les amortissements à la somme de **34683 Euros** à la fin de l'exercice clos le **31 Décembre 2019**.

Au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2019**, nous relèverons les points qui nous semblent les plus importants :

- Etat des dettes :

Nos dettes s'élèvent au **31 Décembre 2019** à la somme de **119850 Euros**.

Au titre de l'exercice arrêté à la date du **31 Décembre 2019** soumis aujourd'hui à votre approbation, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de **646020 Euros** hors taxes.

Les autres produits s'élèvent à la somme de **764 Euros**.

Nos charges d'exploitations, s'élèvent à **598509 Euros**.

Ainsi, notre exploitation se solde-t-elle par un bénéfice de **48276 Euros**.

HL

Dé l'examen de notre exercice arrêté à la date du **31 Décembre 2019**, nous relèverons encore que compte- tenu d'un résultat financier négatif de **1201 Euros** et d'un résultat exceptionnel positif de **2853 Euros**, notre exercice se solde par un résultat avant impôt bénéficiaire de **49927 Euros**.

Après retraitements, le résultat fiscal est de **50278 Euros** et l'Impôt Société est de **9122 Euros**.

Notre exercice se solde par un résultat net bénéficiaire de **40805 Euros**.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019.

La totalité en réserve pour la somme de **40805 Euros**.

La réserve devient créditrice pour la somme de **100785,23 Euros**

La réserve légale demeure à **100 Euros**.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

S'agissant du premier exercice, il n'a pas été distribué de dividendes.

PRESENTATION DES COMPTES ET METHODES D'EVALUATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

HL

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'Article **223** du Code des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'Article **39-4** du même code.

PERSPECTIVE D'AVENIR

Nous allons tenter de continuer la progression du chiffre d'affaires sur l'année **2020** et nous allons poursuivre tous nos efforts pour continuer à limiter au maximum nos dépenses d'exploitation.

CONCLUSION

Ainsi les résolutions, objet du présent rapport dressé par Monsieur **LEFEVRE** Hervé associé de la Société par actions simplifiée **A.NJ**, et qui feront l'objet d'un procès-verbal consigné par ladite associée, à la date du **23 Juin 2020**, ne seront autres que celles énoncées ci- avant.

Les formalités légales auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de **FREJUS (83)** matière de dépôt légal, seront accomplies en conformité des lois et règlements en vigueur.

FAIT LE 23 JUIN 2020

Mr LEFEVRE Hervé
Associé Majoritaire

